

## **PROCES-VERBAL**

### **du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 Choisy le Roi – 9 Juillet 2016**

**SAISON 2016/2017**

**Présents :**

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, C. MOURADIAN, M. AKILIAN, JP. ALORO

**Excusés :** F. AVABY, Y LABROUSSE, L. TORRECILLAS, D. CHANDON. V. CORTEGGIANI-CHENIER ; L LACHAISE ; C BOULONGNE.

**Assiste :** A GEMISE FAREAU

**Invité :** A. DAGORNE.

Le Président ouvre la séance à 10 heures

#### **1 / Informations du Président :**

Il informe les membres du courrier daté du 8 juillet reçu par mail de M. Laurent TORRECILLAS énonçant la démission collective du Conseil d'administration de la FFVB de Mme CORTEGGIANI-CHENIER, Mme L. LACHAISE, M. D. CHANDON et de lui-même.

Il précise que ce courrier est signé par les quatre personnes citées.

Après discussion entre les membres, le Président transmet copie de ce courrier à la Présidente du Conseil de Surveillance et lui demande de faire procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires.

Madame la Présidente fait remarquer que la Fédération doit veiller à lui transmettre le courrier s'il est reçu en lettre recommandée dans les jours à venir.

#### **- Rencontre avec la nouvelle Directrice des Sports**

Le Président dresse le compte rendu de la réunion tenue le 10 juin dernier avec Mme LEFEVRE, nouvelle Directrice des Sports au Ministère des Sports depuis fin mai ; cet échange de plus de deux heures a permis d'expliquer la nouvelles gouvernance issue des nouveaux Statuts votés à la dernière AG de Strasbourg, des relations avec le DTN et du haut niveau ;

La Directrice des Sports s'est déclarée très enthousiaste au sujet de la candidature à l'Euro 2019 et a indiqué qu'elle soutiendrait aussi la candidature à l'accueil en France d'un TQCM en 2017.

## - **Haut Niveau**

En Beach, il est retenu que l'Equipe de France féminine est remontée en plusieurs saisons de la 128<sup>e</sup> à la place 28<sup>ème</sup> place mais les matchs de Continental Cup de juin n'ont pas permis de se qualifier aux JO ; en garçons, c'est une déception mais la méforme constatée d'un joueur depuis plusieurs mois a gêné la performance indispensable vers la qualification olympique ; des bilans ont été réalisés dès la fin de ce TQO afin d'en tirer les enseignements et concevoir le projet tourné vers 2020 ; certains joueurs ou joueuses vont arrêter.

L'Equipe de France féminine a obtenu deux victoires en Ligue Européenne à Rennes après avoir perdu de peu plusieurs matchs au tour aller ; l'équipe est jeune et se reconstruit progressivement avec un comportement exemplaire.

Le Président souligne que depuis le dernier CA, l'Equipe de France masculine a obtenu au Japon sa qualification au JO et vient de se qualifier au Final 6 en Ligue Mondiale en Pologne, où elle défendra le titre obtenu en 2015.

Il salue également le succès remporté 3 sets à 1 par les U18 masculins contre l'Allemagne devant plus de 500 personnes.

## - **WL à Nancy :**

Cette étape en France lors du 1<sup>er</sup> weekend de juillet a attiré un nombreux public et la recette billetterie s'est élevée à 150 000 euro ; la boutique fédérale présente avec son stand a battu son record de chiffre d'affaires avec 25 000 euro. Une nouvelle commande de maillots ERREA de l'EDF masculine a été lancée en prévision des JO et du match de préparation à St Nazaire.

## - **Ressources humaines**

Le Président informe les membres de l'arrêt maladie de deux salariés entre fin mai et début juillet. Il remercie Philippe BEUCHET pour son investissement dans la préparation des matchs de Ligue Européenne à Rennes et de la Ligue Mondiale à Nancy avec la mobilisation du Directeur Général, et l'aide très précieuse des organisations locales (Clubs et Ville à RENNES ; Ligue de Lorraine et clubs à NANCY).

La superviseur de la CEV présente à RENNES a été bienveillant et a grandement accompagné l'organisation pour ce retour en Ligue Européenne.

La reprise du dossier à moins de 15 jours de RENNES et d'un mois de la Ligue Mondiale a mis en relief de nombreux manquements graves et oubliés de préparation qui justifient d'engager une procédure pouvant aller jusqu'au licenciement à l'égard du salarié concerné ; le Conseil d'Administration approuve cette décision à l'unanimité.

Le Président énonce que le suivi des réseaux sociaux en Pologne sera réalisée par une personne présente à Nancy ; Caroline THOMAS, avant d'aller à RIO comme responsable presse de l'Equipe de France masculine de Volley Ball pour le CNOSF, doit à son retour préparer la promotion des Bleus à l'occasion du stage de St Nazaire et concevoir la stratégie de communication post JO.

La FIVB et IMG ont choisi *L'EQUIPE 21* comme diffuseur en France de nombreuses compétitions internationales jusqu'en 2019

## - LNV

JP ALORO fait part du départ de la Directrice Isabelle Colette début septembre (recruté par la LNB) ; un recrutement va être lancé pour la remplacer comme d'ailleurs l'assistante de la LNV qui part fin septembre ; il annonce la conclusion d'un contrat de fournisseur officiel avec MOLTEN avec des dotations en forte hausse (35 ballons par club) et des tarifs préférentiels sur chaque commande de clubs professionnels.

Autre nouveauté, la LNV a décidé de mettre en place le vidéo challenge lors des matchs TV sur L'EQUIPE 21 dès la saison 2016/2017 en achetant le matériel et formant un technicien qui mettra en place le dispositif sur chaque match diffusé en direct.

Le Président de la LNV demande que la FFVB lui confirme la qualification en secteur pro des clubs de Strasbourg et de St Nazaire.

## 2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

### PV adoptés :

- CCS n°19 du 25/05 et n°20 du 8/6/2016: adoptés à l'unanimité.

### PV présentés pour information :

- CCDE n°7 du 21 Mai et n°8 du 23/06/2016
- PV du Conseil de Surveillance n°5 du 26/3/2016
- PV de la Commission des Agents n°1 du 7/9, n°2 du 17/12/2015, n°3 du 12/04 et n°4 du 22/06/2016

JP Aloro intervient sur les irrégularités constatées par la Commission des Agents lors de sa réunion de Juin ; les violations constituent un manquement à l'équité de la compétition.

A de Fabry va demander au service juridique de lui communiquer le barème applicable dans les autres sports collectifs et demander le rapport de la déléguée aux agents.

## 3 / Événementiel / Communication/ Marketing

### - TQCE féminin

A de FABRY demande quelle incidence a la démission de MM TORRECILLAS et CHANDON sur l'organisation du TQCE de Bordeaux ; le Président propose qu'ils gardent leurs missions sur l'évènement à leur demande et restent membres du comité de pilotage ;

### - Stage et match à St Nazaire

Une convention va être signée avec le club de St Nazaire concernant le stage de 10 jours de l'Equipe de France avant le départ pour RIO. Une journée avec les medias est organisée le jeudi 28/7 en présence de Denis MASSEGLIA, Elie CHOURAQUI qui sera le consultant volley sur France télévisions et des représentants d'ERREA, équipementier fédéral avec la présentation officielle du maillot olympique.

Le Président précise que le CNOSF a informé la Fédération de l'interdiction de la marque Team Yavbou dès le début de la période olympique.

A. DAGORNE informe les membres que le CNOSF a également écrit à la FFVB pour indiquer l'impossibilité de commercialiser le maillot porté aux JO en raison de la présence de l'emblème olympique français.

- **Coupe de France 2017**

A. DAGORNE énonce que les Finales de Coupe de France sont fixées au calendrier au 11 mars mais la disponibilité de la salle Pierre de Coubertin sera confirmée après connaissance du calendrier du PSG Hand qui a priorité d'occupation de cet équipement.

- **Magazine Women Sports**

Les membres se félicitent de la parution de ce nouveau titre dédié au sport féminin ; avant le prochain numéro, il serait intéressant d'encourager la présentation de l'Equipe de France féminine sur le site internet de ce nouveau media

- **Evénements nationaux 2016/2017**

C. ALBE insiste pour que la définition des besoins en textiles et trophées et les consultations des sociétés soient réalisées en Octobre au plus tard.

#### **4 / Finances :**

C. ALBE dresse la situation des relations financières avec la LNV : la FFVB a perçu le paiement de la facture d'arbitrage de février (60 k€) ; il reste à ce jour 80 au titre du moratoire qui est respecté chaque mois et 126 pour les arbitres pour la période Mars à Mai dont le paiement est attendu pour septembre ; il constate que les factures à hauteur de 17 K€ portant sur les exercices antérieurs n'ont pas été reçues par la FFVB depuis fin mai.

Le Trésorier de la FFVB demande au Président de la LNV que celle-ci paie directement les arbitres la saison prochaine.

JP ALORO répond ne pas pouvoir mettre en place immédiatement ce dispositif et demande de fournir à la LNV le récapitulatif des désignations et indemnités dues par match de la saison 2015/2016.

C. ALBE fait part de son inquiétude sur le besoin de fond de roulement de la LNV pour faire face à ses charges annuelles (dont 300 K€ de frais d'arbitrage) : il s'interroge sur la capacité de la LNV à payer au 30/11/2016 les frais d'arbitres liés aux rencontres du début de la nouvelle saison alors qu'elle aura dû payer le 30/09 l'arriéré de 126 K€ de la saison dernière.

Après une large discussion entre les membres, JP ALORO s'engage pour que la LNV règle à la FFVB les factures 2016/2017 dans les 30 jours de réception de chaque facture.

Au sujet des aides à pensions, C. ALBE indique que la DTN lui a transmis la liste des jeunes bénéficiaires au titre du budget de l'aide sociale avec le souhait de conclusion d'une convention avec double signature de la FFVB et de la DTN.

A. de FABRY souhaite une refonte de la procédure de demande et des critères d'attribution ; le Président rappelle que le Responsable de Pôle transmet lui-même la demande à la DTN

A. de FABRY souhaite que les Présidents de Ligues régionales soient associés à l'examen de ces demandes qui constituent une aide fédérale indirecte de leurs territoires.

Le CA demande à l'unanimité qu'Axelle GUIGUET de la DTN prenne contact avec C Albe.

Le Trésorier fait distribuer aux membres un document présentant la situation au 30 juin 2016 ; il commente en soulignant avoir privilégié la rapidité à l'exhaustivité.

Il constate, conformément aux prévisions, que les frais de déplacement sont en forte hausse avec la participation aux deux TQO (Berlin et Japon) ; cette situation à ce stade de la saison ne comprend pas les primes de la Ligue Mondiale liées aux victoires et places obtenues dans chaque poule en juin ; par contre la billetterie encaissée au 30 juin est comptabilisée (130 K€)

Les fonds fédéraux seront de l'ordre de 80 K€ pour le déroulement de la Ligue Européenne en France en comprenant les frais de production TV supportés par la TV, malgré une demande d'aide du fond audiovisuel déposée auprès du CNDS.

La dernière manifestation d'importance en France sera le TQCE à Bordeaux dont la participation fédérale est estimée à 30 K€.

C. ALBE annonce que le tableau d'indicateurs établi mensuellement qui est envoyé au Conseil de Surveillance sera désormais transmis aux membres du CA.

## **5 / Vie associative :**

### **REFORME TERRITORIALE : Protocoles d'accord des fusions des ligues**

A la date du présent CA, 4 fusions associatives semblent prendre du retard par rapport au calendrier des élections des mandats exécutifs 2016/2020 concernant les nouvelles ligues régionales.

Concernant L'AQUITAINE / POITOU CHARENTES & les FLANDRES / PICARDIE

Dans la mesure où les Comités Directeurs des ligues régionales ne s'accorderaient pas définitivement sur leur protocole d'accord de fusion avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2016, celui-ci procédera à la convocation extraordinaire des deux assemblées générales extraordinaires et confiera à un cabinet d'expertise comptable (régionalement indépendant) la réalisation d'un état des lieux financiers.

Concernant la BASSE NORMANDIE / HAUTE NORMANDIE et l'ALSACE / LORRAINE / CHAMPAGNE ARDENNE

Dans la mesure où les calendriers des élections des mandats 2016/2020 des nouvelles régions ne semblent pas à ce jour pouvoir assurer la Fédération du respect du délai fixé au 15 décembre 2016. Dans la mesure où les nouveaux Statuts et barèmes voix/licences doivent s'appliquer à partir du 1<sup>ER</sup> Septembre 2016, le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance de la FFVB apporteront un soutien aux ligues concernées par la création de commissions électorales régionales et temporaires chargées de mettre en place les nouveaux exécutifs régionaux 2016/2020.

- **Commission Mixte CFC**

Le Conseil d'Administration donne son accord au maintien de D. CHANDON au sein de cette commission conformément à sa demande écrite auprès du Président de la FFVB

- **Documents approuvés**

Les Statuts et Règlement Intérieur envoyés par plusieurs Ligues (5) et Comités Départementaux (18) auprès du Secrétariat Général ont été analysés par la CCSR et le Service juridique fédéral et sont approuvés par le Conseil d'Administration.

Le calendrier général des compétitions fédérales 2016/2017 est adopté.

A. DAGORNE ajoute que la CEV a accepté par courrier du 7 juillet notre demande de dérogation pour débiter les compétitions fédérales dès fin septembre.

Les tarifs des droits et amendes sont approuvés à l'unanimité après prise en compte uniquement de modifications d'intitulés.

Le prochain Conseil d'Administration se déroulera à Bordeaux à l'occasion du TQCE le samedi 17 septembre.

**8 / Questions diverses :**

Le Président fait part du courrier de Georges GUILLET au sujet du rôle de la Commission électorale en cette fin de mandat.

A. de FABRY va demander au Président de la Commission électorale de vérifier la disponibilité de ses membres afin d'assister à chaque AG de Ligue Régionale.

Le Président,  
**Eric TANGUY**

Le Secrétaire Général,  
**Alain DE FABRY**

---